



Demission sans préavis car cdi à la clé

Par **Marjo83**, le **06/06/2012 à 15:27**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en CDD de 9 mois (j'en suis à mon 6ème mois) et je viens de trouver un emploi en CDI mais pour une prise de poste immédiate. Or lors de ma demission, mon employeur exige que je fasse 2 semaines de préavis. rnrnJe leur ai donc envoyé un courrier en recommandé leur disant que je leur demande de prendre ma période de préavis sur les 15 jours de congés payés qu'ils me doivent ? Suis -je dans mes droits ? Sachant que je compte quitter l'entreprise le vendredi pour prendre mon poste dans la nouvelle entreprise le lundi suivant ?rnrnMerci de m'aiderrnrnCordialement

Par **pat76**, le **06/06/2012 à 18:35**

BonjourrrnrnL'employeur peut exiger que vous fassiez le préavis et n'a aucune obligation de retenir une somme sur les congés payés en paiement du préavis non effectué.